

SÉANCE DU 26 septembre 2007

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 26 septembre 2007, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Pierre BOISSET**, Maire.

Étaient présents : Mmes COQUARD. DESCIEUX MIRESSI. PARETI. PORCHERET

Mrs de la GRANGE. JEANNE. MAGNIEN. ODOUL. TARDY. SIRI.

Excusé : M. GROISON

Monsieur Gérard TARDY a été élu secrétaire de séance.

Lecture du procès verbal de la dernière séance est donnée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du Jour.

PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE

Monsieur PETEY, technicien chargé d'études à l'ONF, distribue à chaque conseiller puis commente un document d'aménagement forestier révisé et agrandi sur son périmètre Est, avec une surface de 281,24 hectares. Il explique la nouvelle façon de gérer et d'entretenir les bois ainsi que les interventions urgentes à réaliser sur certaines parcelles. Ces informations sont laissées à la réflexion de chacun et la décision d'approuver sera rendue au cours d'une prochaine réunion.

Monsieur François DE LA GRANGE est nommé garant de la forêt communale en remplacement du dernier démissionnaire.

TRAVAUX ÉLARGISSEMENT AUTOROUTE A 31

Dans le cadre de l'opération d'élargissement de l'autoroute, la société APRR, a prévu de modifier le tracé des voies latérales de communication situées sur le territoire communal. Une convention est soumise à l'accord du conseil. Avant l'approbation de cette convention, le Conseil Municipal souhaite rencontrer le responsable de projet, Mr RIFFAUD, et voir sur site les conditions de rétablissement des voies et des ouvrages existants.

PLACEMENT DE FONDS

Le Conseil Municipal décide d'un placement de fonds d'un montant de **400 000,00 €** pour durée de trois mois sur un compte à terme auprès du Trésor Public de Gevrey Chambertin.

PROMESSE D'ACHAT DE TERRAIN EN PRÉS BOUFFEAU

Dans les objectifs du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et projet d'aménagement et de développement durable (PADD) la commune avait souhaité développer une zone d'habitat au lieudit "Prés Bouffeau". Ce projet nécessite la maîtrise foncière d'un certain nombre de propriétés, au nombre desquelles Monsieur SOROKATHY Stéphane a fait connaître son intention d'aliéner son bien très rapidement.

En prévision de la réalisation de son projet futur, la commune estime opportun de se porter acquéreur de cette propriété à titre de réserve foncière dès avant la mise en place des procédures d'urbanisme et l'opération projetée.

Le Conseil Municipal,

- décide d'acheter à Monsieur Stéphane SOROKATY, une parcelle de terrain cadastrée AN 124, lieudit "Prés Bouffeu", superficie 10 ares 99 ca, moyennant le prix de **15 000,00 E** toutes indemnités comprises et confondues ;

- habilite le maire, **Pierre BOISSET** à signer tous documents relatifs à cette acquisition ;

- désigne l'étude de la SCP **DE LEIRIS/BLANQUINQUE**, notaires à Gevrey Chambertin pour la rédaction de l'acte authentique qui devra être régularisé avant le 31 octobre 2007 ;

- autorise le receveur municipal à payer les sommes dues par la commune au vendeur.

CRÉATION BUDGETS ANNEXES PRES BOUFFEAU / QUATRE PIEDS DE POIRIER

Le Conseil Municipal décide de créer deux budgets annexes au budget primitif, afin d'enregistrer les écritures comptables relatives à l'aménagement foncier de deux nouveaux secteurs sur la commune.

⇒ 1^{ER} budget annexe intitulé "Lotissement des Prés Bouffeu" à vocation d'habitat

⇒ 2^{ème} budget annexe intitulé " Zone des Quatre Pieds de Poirier" à vocation d'activité économique.

Ces deux budgets annexes seront assujettis à la TVA.

DEMANDE DE TAXIS

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de stationnement de taxis présentée par D.T.M. Distribution, dont le siège social est situé à Gevrey Chambertin, Route de St Philibert. La demande prend rang sur la liste d'attente de la commune avec le numéro 3.

CONVENTION DDE, REFORME AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil Municipal décide de confier l'étude technique de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Direction Départementale de l'Équipement de Côte d'Or, conformément à l'article R.423-15 du code de l'urbanisme et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition entre l'état et la commune.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE, ECHANGE COMMUNE / PIERRE BOISSET

Le Conseil Municipal reprend le dossier d'échange de parcelles entre la commune et Monsieur Pierre BOISSET, décidé par délibération du 21 février 2001, complété par délibération du 23 avril 2003, non réalisé à ce jour.

Monsieur Pierre BOISSET quitte la salle de conseil pour laisser l'assemblée délibérer librement hors de sa présence.

Le Conseil Municipal confirme les termes de la délibération du 21 février 2001, à savoir, un échange à surface égale entre les parcelles A 64 lieudit "Bas de l'Essart" superficie 12 a 84 ca dont Pierre BOISSET est actuellement propriétaire, avec partie de la parcelle communale A 253 lieudit "Montagne de Combe Grisard", pour la même surface.

Est remise en cause, l'identité de la personne désignée pour signer l'acte notarié. Un vote à bulletins secrets est demandé par la majorité des présents, pour décider si le Conseil Municipal accepte de nommer la

personne volontaire, Madame Claudette COQUARD, signataire de l'acte. Le résultat du vote le confirme par 6 voix pour et 5 voix contre. Madame Claudette COQUARD est autorisée à signer l'acte notarié relatif à cet échange, en l'étude de Maîtres De LEIRIS / BLANQUINQUE, notaires associés à Gevrey Chambertin, Côte d'Or.

Les frais d'acte et de géomètre restent à la charge du pétitionnaire.

AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur **un an** les travaux d'enfouissement des réseaux électricité, éclairage public et téléphone réalisés route des Grands Crus, Place de l'église et Grande Rue, au cours de l'année 2006/2007, pour un montant à la charge de la commune de **27 735,28 €** .

GARAGE DE LA RTE DES GRANDS CRUS

Le Conseil Municipal rend sa décision concernant le devenir du garage situé route des Grands Crus, annexe de la mairie. Ce bâtiment en mauvais état, sera démoli sur son niveau supérieur. Un niveau semi enterré sera conservé à l'usage du locataire du 20, route des Grands Crus. Le toit en terrasse de cette annexe sera transformé en parking. L'étude de faisabilité du projet reste à faire.

DEMANDE SAMUEL LENOIR

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de Monsieur Samuel LENOIR, qui souhaite acheter une partie de la parcelle communale cadastrée A219, lieudit" Rue De Vergy", pour aménager et développer son activité de centre équestre. La réflexion est de rigueur compte tenu de l'emprise du chemin et de l'emplacement de la source que la commune voudrait conserver. La réponse sera apportée au prochain conseil municipal.

PRESTATION INTELLECTUELLE AMENAGEMENT DE LA ZAC CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de la commission d'appel d'offres relatif au marché de prestations intellectuelles lancé en vue de l'aménagement foncier des deux secteurs Prés Bouffeu et Aux Quatre Pieds de Poiriers:

L'offre retenue par la commission est celle présentée par le B.A.F.U, Bureau d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme, sis 10 Rond Point de la Nation à Dijon Côte d'Or, qui travaillera en groupement avec la SCET, Immeuble Rive de France 102, avenue de France 75646 PARIS CEDEX 13, à qui la partie maîtrise foncière sera déléguée.

Le Conseil Municipal accepte l'offre du BAFU, dont la prestation se décompose comme suit :

⇒ Une tranche ferme qui comprend :

- les études préalables, concertations, dossiers de création, études d'impact, pour un montant ht de **30 700 €**

- une mission de conseil à la commune au tarif de **90 €** ht de l'heure

- une option réunion publique au tarif de **775 €** ht

- une option étude de perméabilité foncière au tarif de **5 000 €** ht

⇒ Une tranche conditionnelle dans le cas de la création d'une zone d'aménagement concerté, se composant de :

- le dossier de D.U.P pour **6 600 €** ht;

- le dossier de réalisation incluant le dossier de la loi sur l'eau pour **17 600 €** ht;

- une option de mise en compatibilité avec le PLU pour **2 500 €** ht;

- les acquisitions de terrains pour **57 200 €** ht;

- une mission de conseil à la commune au tarif de **90** € ht de l'heure
- la mise en place et maîtrise du chantier pour **6 %** du montant des travaux.

Sur décision du Conseil Municipal,

- l'ordre de service est donné pour la tranche ferme et les options de réunion publique et mission de conseil à la commune;
- le maire est autorisé à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant;
- le maire reçoit pouvoir pour délivrer les ordres de services suivants au fur et à mesure du déroulement de l'opération.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ M. le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion du syndicat de Vosne Romanée concernant la mise aux normes de la station d'épuration de Flagey Echezeaux.
- ⇒ La communauté de communes de Gevrey Chambertin a réalisé un appel d'offres pour le ramassage des ordures ménagères sur toutes les communes du canton. Morey Saint Denis sera désormais desservi par le nouvel adjudicataire.
- ⇒ Le comité géographique de la Varaude décide, dans sa dernière réunion, de replanter les berges des rivières.

Prochain Conseil Municipal, le 24/10/07, à 19 heures.

Séance levée à 23 heures 20.

Affiché le 06/10/2007.